

ECO-BIO

Société Civile Coopérative de Consommation à capital variable

Siège social : 140, bd de Montmorency, 95170 Deuil-La Barre - RCS Pontoise (95) 384 228 789

Assemblée Générale Ordinaire du 13 Avril 2025 – Salles Anatole France

18, Avenue Anatole France - 95250 Beauchamp

Assemblée Générale Ordinaire du 13 Avril 2025

Résolutions

R1 : L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport de gestion relatif à l'exercice 2024, approuve le dit rapport.

R2 : L'Assemblée des sociétaires approuve les comptes de l'exercice 2024.

R3 : L'Assemblée affecte la perte de 44.494 € de l'exercice 2024 en report à nouveau.

R4 : L'Assemblée prend acte des commentaires de l'Expert-comptable sur les comptes de l'exercice 2024 et autorise le gérant à faire appel aux adhérents pour de nouvelles souscriptions de parts sociales.

R5 : L'Assemblée générale donne quitus de sa gestion au gérant.

R6 : En raison de son activité économique, ECO-BIO est tenue, en application des dispositions des articles L 612-5 du code de commerce et 49 du décret n°2005-1677 du 28 décembre 2005, de porter à la connaissance de l'assemblée et à son approbation les conventions conclues entre la société et la gérance, dès lors qu'il ne s'agit pas d'une convention conclue à des conditions courantes. Le gérant déclare qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue durant l'exercice 2023. L'Assemblée en prend acte.

R7 : L'Assemblée prolonge à titre exceptionnel le mandat de gérance de M. Cognard du 13 Janvier 2027 jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

R8 : L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport du Comité de surveillance sur la gestion et les comptes de l'exercice, approuve le dit rapport.

R9 : L'Assemblée donne quitus de sa mission au Comité de Surveillance.

R10 : L'Assemblée élit membre(s) du Comité de Surveillance pour le mandat statutaire

- M. Régis BRASSEUR

- M. Jean-Pierre PAROUNAGHIAN-

R11 : L'Assemblée donne tous pouvoirs à la gérance ou à toute personne qu'elle délèguera aux fins d'effectuer les formalités de dépôt et de publicité requises.